Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 077-200036481-20230927-DBS2023_03-DE

SEINE-ET-MARNE **NUMERIQUE**

DÉLIBÉRATION
Bureau du 27 septembre 2023

DÉLIBÉRATION N° DBS2023-03
Objet : Approbation du Procès-verbal du Bureau du 29 mars 2023

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis au siège de Seine-et-Marne Numérique, sis 3 rue Paul Cézanne à MELUN, les délégués composant le Bureau, désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. Olivier LAVENKA, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 21 septembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 12
Nombre de délégués présents : 5
Nombre de délégués représentés : 2

QUORUM : 12 délégués en exercice représentant 18 voix, soit un quorum de 9 voix
QUORUM pour la présente délibération : 5 délégués présents + 2 pouvoirs correspondant à 11 voix

PRESENTS :
Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY.

Délégués de la Région : Angela AVOND.

Délégués des EPCI : Michel CHARIAU, Christian PEUTOT.

REPRESENTES :
Délégués de la Région :
Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Olivier LAVENKA

Délégués des EPCI :
Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Michel CHARIAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel CHARIAU

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 077-200036481-20230927-DBS2023_03-DE

Le Bureau de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le rapport n° DBS2023-03,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE le procès-verbal du Bureau du 29 mars 2023.

Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 3 octobre 2023

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.seine-et-marne-numerique.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.